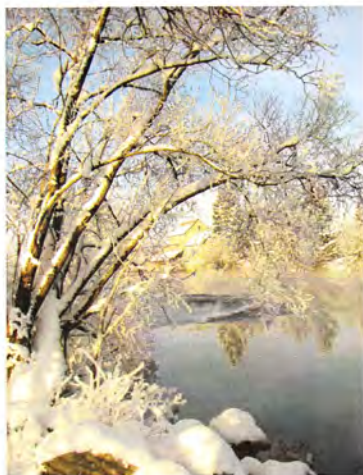




LIESLE - BULLETIN MUNICIPAL - janvier-février 2014

Le mot du maire

Dans ce bulletin vous trouverez les photos des dernières manifestations festives de la commune.

Comme je l'ai annoncé au repas des anciens, la première pierre de la MARPA a été posée le 1^{er} février 2014.

Durant l'année deux manifestations importantes sont prévues, le passage du Tour de France le 16 juillet et une manifestation musicale avec le Conseil général, les Salines d'Arc et Senans et l'orchestre philharmonique de Neuchâtel durant la 3^{ème} semaine d'août.

La commune a réalisé d'importants travaux pour séparer la collecte des eaux pluviales de celle des eaux usées. Ces travaux avaient pour but l'amélioration du fonctionnement de notre station d'épuration et donc de réduire la pollution en cas de pluies abondantes. Maintenant une grande partie des eaux pluviales rejoint directement les ruisseaux et ensuite la Loue.

Il est donc très important qu'aucune eau usée n'aille dans les canalisations d'eaux pluviales. En particulier tout déversement de produits chimiques (peintures, diluants, solvants), d'eaux de lavage, d'huiles de vidange, d'eaux industrielles dans les regards ou les avaloirs est strictement interdit. Il est également interdit d'y jeter tout déchet.

La qualité de l'environnement de tous dépend du civisme de chacun.

La réglementation impose aux communes de recenser les habitants qui utilisent une source d'eau autre que celle du réseau communal (récupérateurs d'eau de pluie, puits, etc....). Il y a quelques mois nous avons donc adressé à chacun d'entre vous un questionnaire. De nombreuses personnes n'ont pas encore répondu, nous leur demandons donc de le faire dans les meilleurs délais. Des imprimés sont disponibles à la mairie.

Nous vous rappelons que les haies, les arbustes et les arbres ne doivent pas empiéter sur le domaine public. En effet ils gênent la circulation des piétons et des véhicules, leurs feuilles mortes salissent la voirie, obstruent les caniveaux, les avaloirs et rendent glissants les trottoirs. Certains murs de vos propriétés se fragilisent.

Les branchages ne doivent pas emprisonner les lignes de téléphones ou électriques; par grand vent, les arbres ou les branches peuvent casser et provoquer des interruptions de services comme mercredi dernier ou même des accidents. Dans ces cas particuliers, il faut prendre contact avec ERDF ou France Télécom avant toute intervention car vous pouvez d'une part mettre votre vie, ou celle de l'élagueur en danger et d'autre part être poursuivi si vous causez des dégâts aux lignes.

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars prochains (voir page suivante)

AGENDA

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les bacs gris sont ramassés le mercredi.

Samedi 1^{er} mars :

Emission « samedi chez vous » avec la radio

France bleu en direct depuis la salle des fêtes de 10h30 à 12h30.

Venez écouter et participer !

Du 24 au 28 février, écoutez sur la radio France bleue à 6h40 et à 18h40 les reportages effectués sur notre commune.

Lundi 24 février :

Les associations se réuniront pour préparer une animation commune à l'occasion de l'étape du tour de France du 16 juillet 2014

Site de LIESLE :
www.liesle.net

Photos : Christine
HUMBERTJEAN

Simone VALOT



← LE PERE NOEL A L'ECOLE

la visite du Père Noël a étonné les tout petits à l'école. Chacun a reçu un sachet de friandise offert par le comité d'animation.

(Photo Maryline Fontanier)



MARCHE DE NOEL A L'ECOLE

Organisé par l'association des parents d'élèves, le marché de Noël du 14 décembre a connu une belle fréquentation : on pouvait trouver de jolies réalisations artisanales (porte bijoux, objets en bois, cuir, bricolage, bougie, poterie, épices ...) et des objets réalisés par les enfants du périscolaire.

Vin chaud et pâtisserie régaleront les gourmands.

RYTHMES SCOLAIRES

La mairie a enregistré les réponses concernant les trois propositions des rythmes scolaires qui avaient été retenues lors de la réunion informative des parents le 23 octobre 2013 et présentées dans un questionnaire. Avec 32 questionnaires distribués aux familles concernées, 29 réponses reçues.

Pour le lundi-mardi-jeudi et vendredi

- choix 1 : 9h à 12h - 14h00 à 16h30. Réponses : 8 familles

- choix 2 : 8h30 à 11h30 - 13h30 à 15h45 Réponses : 15 familles

- choix 3 : 8h30 à 11h30 - 14h00 à 16h30 Réponses : 6 familles

pour le mercredi matin : 16 familles -- pour le samedi matin : 10 familles

Une réunion a été organisée avec le conseil d'école le 18 novembre 2013 pour débattre de ces résultats.

Il a donc été retenu le choix n°2 avec cours le mercredi matin sans garderie ni cantine.

La proposition a été présentée au conseil municipal du 9 décembre dernier, celui-ci s'est prononcé à la majorité contre, en précisant que leur vote s'est fait sur leur opposition marquée à la réforme des rythmes scolaires.

Le conseil d'école (du 13 décembre 2013) a été informé et a accepté la solution de la mairie.

Le Directeur de l'Inspection Académique du Doubs a retenu la proposition acceptée par le conseil d'école.



Ils sont sages vos enfants ?
Non ils sont vivants !

Spectacle « sage comme un orage » avec Delphine NOLY de la compagnie la Tortue.

Spectacle réalisé dans le cadre de la saison culturelle en partenariat avec le conseil général du Doubs et la commune de Liesle

De nombreuses personnes et enfants s'étaient déplacés pour la soirée du 1^{er} février.

Accompagnée d'une kora africaine et d'une percussion, Delphine NOLY embarqua le public dans une rencontre avec des héros singuliers et troublants. Cet hymne pétillant raconte comment filles et garçons grandissent en explorant leurs limites et en questionnant sans cesse le monde.

La conteuse porte un regard d'adulte sur la turbulence des enfants mettant joyeusement en scène la sienne.



Assemblée générale de l'association « Fleurir Liesle ».

Nouveau bureau : Pascal COLAS, président, Danièle VALLET, vice-présidente, Roland BOLOPION, trésorier, Isabelle DOMATTI et Jacqueline MARTINEZ secrétaires. Vérificatrice des comptes Christiane CHEVALIER - Responsable de projet en conception et réalisation florale Claude AUBEL.

Afin de maintenir une qualité dans les compositions florales réparties sur notre commune, des volontaires sont appelés pour aider l'association « fleurir Liesle » dans les différents travaux.



↑ Photo d'Angélique Amet



Dimanche 9 février, une centaine de personnes s'étaient déplacées pour jouer au loto organisé par le comité d'animation.

De beaux lots furent remportés dont un téléviseur par Christelle Mathey, un robot pâtissier par Madeleine Martin et une tablette tactile par Alexis Laurent-Dray

Nous rappelons que les élections municipales vont avoir lieu les 23 et 30 mars prochains. C'est un moment important pour notre village.

Pour notre commune dont la population est comprise entre 500 et 1000 habitants quelques changements interviennent au niveau de la manière d'être candidat ainsi qu'au niveau des modalités du vote. Le nombre de conseillers reste fixé à 15 personnes.

Pour être candidat, il vous faudra remplir et déposer en Préfecture du Doubs, entre le 17/02/2014 et le 06/03/2014, une déclaration de candidature, seul ou sur une liste de plusieurs candidats.

Pour plus de renseignements voir le site Internet de l'Etat : www.doubs.gouv.fr

Le panachage entre les différentes listes, l'ajout ou la suppression de noms sur une liste sera toujours possible mais seuls les noms des candidats seront retenus.

Toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'investir dans l'intérêt de la commune, qui ont des idées pour la développer ou qui veulent œuvrer pour améliorer le cadre de vie, le bien-être des habitants, l'environnement, sont invités à faire acte de candidature seul, sur une liste particulière ou sur la liste, ouverte à tous, disponible en mairie.



REPAS DE NOS AINES

Cette année 43 personnes s'étaient déplacées pour le repas offert par la municipalité. La journée fut animée par la troupe « les colporteurs » avec des chansons françaises adaptées à leur façon.

Une chorale improvisée avec des conseillers et invités se forma sur la chanson de G. Brassens les copains d'abord. Le repas fut préparé par Jérôme du panier sympa. Merci au comité d'animation pour le prêt de la sono.

Chacun fut ravi de cette journée pleine de convivialité et de joie.

Les anciens qui ne s'étaient pas inscrits reçurent au mois de décembre une plante et chocolats (femmes) et un panier garni (hommes).





Une présentation du projet détaillé sera faite lors d'une réunion publique et ensuite des négociations seront engagées avec les propriétaires et les exploitants des terrains concernés. Ceux-ci ont d'ailleurs déjà bénéficié d'une première information.

Le coût total de l'opération est estimé à 948 345 € TTC, pris en charge à 50% par l'Agence de l'Eau, 30 % par le Conseil Général du Doubs et 20 % par le Syndicat Mixte de la Loue.

Présentation des conclusions de l'étude du ruisseau Saumont par le cabinet Naldéo et le Syndicat Mixte de la Loue.

Avec la présence de M. DEMESMAY, Cyril THEVENET et Denis MONMARCHÉ Président et techniciens du Syndicat Mixte de la Loue, Stéphanie BRUNEGER (cabinet Naldéo).

Une première étude a été réalisée en 2007-2008 par le cabinet Reilé pour définir des actions nécessaires à la restauration des ruisseaux de Liesle et réduire les problèmes dus aux inondations.

Le Syndicat Mixte de la Loue a décidé de reprendre et d'approfondir la partie restauration physique des ruisseaux de cette étude. Pour cela, un appel d'offres a été fait et le cabinet Naldéo a été choisi pour sa proposition.

Le cabinet Naldéo a élaboré un avant projet de restauration des ruisseaux comprenant la réalisation d'une vingtaine de levées topographiques, une définition des aménagements futurs, une estimation des coûts et l'établissement d'un programme pluriannuel d'intervention.

Les ruisseaux du Saumont, du Moulin Vernerey, du Layer et des fontaines ont subi de nombreuses modifications au cours du temps en particulier des redressements du lit lors du remembrement après 1962 ainsi que des curages. Ces travaux ont réduit la longueur des ruisseaux et approfondi leurs lits. Cela a conduit à une augmentation de la vitesse d'écoulement de l'eau qui a créé d'une part un phénomène d'érosion régressive majeure en particulier sur le ruisseau du moulin Vernerey et d'autre part la disparition des substrats. L'objectif est donc de stabiliser le ruisseau par la réalisation de petits seuils et de redonner un potentiel biologique en restaurant une variété de substrats. Il s'agira également de reprendre des anciens méandres, pour augmenter le linéaire du ruisseau et donc d'en réduire la pente moyenne. Les propriétaires des parcelles concernées et les exploitants agricoles devront donner leur accord.

Tarifs communaux : -

Le budget prévisionnel de 2014 s'équilibre, le conseil décide de ne pas d'augmenter le tarif redevance eau soit :

. Part fixe : 27€ pour les compteurs DN 15 - 37 € pour les DN 20

. Part variable : 1.05 € : 1^{ère} tranche (0 à 100 m³) - 0.90 € : 2^{ème} tranche (101 à 200 m³) - 0.75 € : 3^{ème} tranche (plus de 200 m³)

- Travaux de raccordement sans terrassement avec regard existant

DN 15 : 500 € et DN 20 : 600 €

- Travaux avec terrassement

. jusqu'à 7 m : pour DN 15 = 1 900 € pour DN 20 = 2 000 €

. au-delà de 7 m : en plus du forfait un coût de 30 € par mètre supplémentaire.

- Afin d'équilibrer le budget prévisionnel du service assainissement, il y a lieu d'augmenter le tarif comme suit :

Part fixe : 15 € (au lieu de 14 € en 2013) - Part variable : 1,40 € (au lieu de 1.30 € en 2013)

. Location salle des fêtes

- A. usage privé

. Week-end : 140€ pour les habitants et 240€ pour les extérieurs

. Un jour : 80€ pour les habitants et 130€ pour les extérieurs . Charges : Forfait 55 €/jour (gaz-électricité-eau-téléphone)

Fuel 1€/L + Vaisselle : 2€/pièce perdue ou cassée

- Associations du village

. 2 gratuits/an - . Charges : forfait 25€ (réunion sans utilisation de la cuisine) . forfait 50 € (autres manifestations)

. Fitness club : forfait annuel de 200€ (occupation régulière sur l'année)

- Occasions particulières : forfaits (Enterrement 50€, Relais Assistance Maternelle 15€/séance, Théâtre Serpentine - répétitions : 25€/séance)

<u>. Concessions cimetière</u>	<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
. 0.65m/1.20 m :	90€	140€
. 1m/2m :	90€	140€
. 2m/2m :	180€	280€